



Qu'est-ce que le Dispositif d'appui à la coordination ?

Le **DAC 86** est le Dispositif d'appui à la coordination de la Vienne, il facilite votre parcours de santé et aide à préserver votre autonomie pour rester chez vous.

Le DAC 86 vous apporte un soutien personnalisé à votre domicile, quel que soit votre âge, pour :

- Vous informer
- Évaluer vos besoins
- Accompagner vos proches
- Vous proposer des solutions adaptées

Ce service est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est-ce que le DAC peut vous apporter ?



Une évaluation
complète de vos
besoins en santé

Vous êtes en difficulté
pour vous soigner, suivre
vos rendez-vous
médicaux, préparer vos
repas, faire votre
toilette...

Un parcours de
santé coordonné
avec les
professionnels

Une orientation
personnalisée
vers les aides de
proximité

Vos proches ont
besoin
d'information, de
soutien, d'aide...

Vous avez besoin d'aide
pour trouver ou
communiquer avec les
professionnels...



Un appui dans
vos démarches
santé, sociales,
administratives

Vous avez besoin d'un soutien
si vous êtes hospitalisé(e), si
vous rentrez chez vous, si vous
devez changer de lieu de vie...

Un lien
permanent avec
votre médecin
traitant et les
professionnels de
santé

Comment fonctionne le DAC 86 ?

Notre équipe est composée de **coordinateurs de parcours de santé**. L'un d'entre eux devient votre **interlocuteur privilégié**.

Nous travaillons avec votre **médecin traitant** et nous sommes en lien avec les **professionnels** qui vous entourent (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants sociaux, services d'aide...).

Nous pouvons organiser des réunions de concertation et élaborer avec vous et votre entourage **un plan personnalisé de coordination en santé**.



Les professionnels partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours de santé. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : Paaco-Globule.

À tout moment, vous pouvez vous opposer au partage des informations vous concernant.

Vous bénéficiez d'un identifiant national de santé (N° INS). Pour pouvoir le recueillir, nous devons vous demander **une pièce d'identité**.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Avec votre accord, l'accompagnement se met en place.

Pour bien comprendre votre situation, nous échangeons **avec vous et les personnes qui vous soutiennent**. Nous facilitons le dialogue avec et entre les professionnels.

Selon vos besoins, nous correspondons par téléphone, et pouvons nous rendre à votre domicile.



Des propositions vous sont faites et **vous décidez de ce que vous souhaitez mettre en place**.

Nous vous accompagnons le temps nécessaire, en tenant compte de l'évolution de votre situation. Vous pouvez interrompre ce suivi à tout moment.

Comment contacter le DAC 86?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



Un contact unique

0809 109 109

Prix d'un appel local

Service gratuit

contact@dac-86.fr

Site internet : www.dac-86.fr

Des équipes proches de chez vous
pour vous aider

